

*Code criminel*

Une des dispositions du bill sur laquelle je reviendrai a trait à l'âge du consentement.

La plupart de ces jeunes prostitués viennent de foyers brisés ou instables où ils ont pu être victimes de mauvais traitements ou de sévices d'ordre sexuel. Leur dénominateur commun, c'est d'avoir une bien piètre opinion d'eux-mêmes. Certains sont des fugeurs chroniques qui finissent dans la rue et deviennent toxicomanes. Certains proviennent de milieux stables, de familles riches qui pourvoient à tous leurs besoins. Ils se prostituent pour de l'argent, pour l'aventure ou pour l'expérience. Cela risque de devenir une espèce de mode parmi les jeunes du sud de la province.

Mais avec l'expérience, l'aventure ou l'argent ils trouvent souvent la violence. Ils peuvent être battus, violés ou volés. Pour échapper au sentiment de déchéance qu'ils éprouvent, ils se réfugient dans la drogue, s'adonnent à l'héroïne et s'endurcissent.

J'ai récemment visité un établissement de ma circonscription appelé Senator Project. Il s'agit d'une maison d'accueil où ces enfants peuvent aller se réfugier et qui ne reçoit pas d'aide fédérale; elle est financée par le gouvernement provincial et la ville de Vancouver. Je suis heureuse d'avoir appris aujourd'hui que le conseil municipal a approuvé le financement de l'hôtel Senator pour une autre année. Ce qui frappe le visiteur dans ce modeste établissement, qui n'a rien de luxueux, c'est de voir qu'il reçoit des enfants bien ordinaires. Ils ont de terribles problèmes de santé. La vie dans la rue détériore beaucoup leur santé et est très nocive pour eux. La première chose que cherche à faire le personnel du centre d'accueil Senator consiste à les soigner. Ils n'essaient pas de les réhabiliter, ils veulent simplement leur donner un toit et leur permettre de refaire leur santé physique.

Il arrive que ces enfants soient extrêmement talentueux. J'ai connu un jeune artiste dont je tairai le nom, qui n'a que 16 ans, est illettré au sens où nous l'entendons, mais qui a beaucoup de talent. On lui offre ainsi l'occasion de développer ses talents artistiques. Ces jeunes ont aussi l'occasion d'apprendre ce qu'on appelle dans le jargon «l'abc des débutants». Ils sont confiés à d'excellents éducateurs qui les aident à prendre confiance en eux-mêmes afin de pouvoir s'intégrer au système scolaire. Ils suivent des cours. On cherche essentiellement à les comprendre et à les aider. Nous ignorons si ce projet aura du succès, car nous ne savons pas combien de jeunes pourront en bénéficier ni combien de jeunes pourront se réadapter, mais nous savons que l'expérience est valable. L'objectif est d'abord de recueillir ces enfants et de veiller à ce que les adultes qui les exploitent soient châtiés.

J'ai parlé la première fois de cette question en juin 1980, quand j'ai proposé une motion demandant au ministre de la Justice (M. Chrétien) de modifier le Code criminel de manière à autoriser les policiers municipaux à s'attaquer fermement mais équitablement au problème de la prostitution. A ce moment-là, c'était déjà un grave problème dans les quartiers ouest. Pourtant, ma motion a été rejetée.

● (1620)

Vers la même époque, je commençai à écrire régulièrement au ministre de la Justice pour l'exhorter à prendre des mesures. Dans une série de lettres, j'ai demandé au ministre de

quelle manière il accepterait de modifier le Code criminel pour renforcer l'interdiction de la prostitution. Je lui ai également demandé d'entreprendre avec moi une visite dans l'ouest de la ville pour voir exactement ce qui se passait. Car il faut le voir pour le croire.

Le ministre justifie son intention de plusieurs façons. Il a d'abord dit que quelques personnes s'inquiétaient que des changements au Code criminel puissent amener la police à harceler de simples citoyens. Cela se défend. Ensuite, il m'a dit que certains groupes féminins craignaient que toute nouvelle loi n'empiète sur les droits des femmes. Cette dernière excuse m'a paru particulièrement ridicule puisque l'on se moque depuis longtemps des droits des résidents des quartiers ouest qui voudraient vivre en paix et des droits des enfants qui sont ainsi exploités. J'ai d'ailleurs écrit à ce sujet à des organisations féminines. Aucune d'elles ne m'a répondu qu'elle s'opposait à une nouvelle loi pour cette raison. Elles étaient toutes consternées par la situation qui règne dans l'ouest de la ville et ont été assez réceptives aux propositions faites pour y remédier.

Dans une lettre adressée au ministre, je lui ai dit que si les habitants du quartier de Rockcliffe à Ottawa avaient dû supporter la moitié de ces perturbations, de ce bruit, de ces nuisances et de ce harcèlement qui sont imposés aux habitants des quartiers ouest, la loi aurait certainement été changée depuis bien longtemps.

L'été dernier, quand le ministre s'est rendu à Vancouver, il s'est finalement engagé, lors d'un débat qu'il a eu avec un groupe d'action de citoyens, à prendre certaines mesures dès que la Cour suprême aurait rendu sa décision sur le racolage. Cette dernière a été rendue publique au début du mois, et j'attends de voir s'il va tenir sa promesse.

En résumé, cette nouvelle mesure législative concernant la prostitution doit porter sur quatre points principaux: le besoin de définir ce qu'on entend par racolage; la nécessité d'inculper le client au même titre que le ou la prostitué; l'application de la définition de prostitué également aux personnes du sexe masculin; l'opportunité enfin de définir ce qu'on entend par lieu public. La loi actuelle ne traite pas de ces questions, et la police a donc le sentiment de ne pas pouvoir lutter contre la prostitution.

Aucune aide ne leur venant d'Ottawa, les municipalités ont essayé d'adopter des arrêtés pour faire face au problème, arrêtés que les tribunaux ont en général toujours rejetés en arguant qu'ils étaient en conflit avec le Code criminel ou que ces questions ne relevaient pas des pouvoirs de ces dernières. En fait, c'est ce qui s'est produit récemment à Montréal. Le seul arrêté que les tribunaux aient laissé passer est une loi adoptée en Nouvelle-Écosse que le ministre ne cesse de présenter comme étant sa solution. La plupart des municipalités, en particulier celle de Vancouver, estiment que c'est une question qui doit être traitée au niveau fédéral et considèrent qu'en préconisant de suivre l'exemple de la Nouvelle-Écosse, le ministre de la Justice essaie de refiler ses responsabilités aux municipalités. Rien n'indique en tout cas dans cette mesure législative que le gouvernement est prêt à s'attaquer au problème.